

Séance du mardi 1^{er} Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	19
Pouvoirs	3

Présents : Mesdames et Messieurs, Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Jean-Michel **Coquard**, Eric **Bettant** et Alain **Reynier**.

Pouvoirs : Jean-Michel **Coquard** ayant donné pouvoir à Patrick **Gaudillière**.

Eric **Bettant** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.

Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Vincent **Bureau**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

PREAMBULE A LA SEANCE :

Daniel Paccoud tient à remercier l'ensemble des conseillers et des habitants pour leurs marques de soutien et de sympathie lors de son accident et de sa période de convalescence.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 21 juillet 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 21 juillet 2015.

Fabienne Pegaz relève que bien qu'excusée absente, elle a été notée présente.

Marc Neyra souligne que dans le paragraphe de la page 4, point V – TRAVAUX, relatif à la demande de subvention au titre des amendes de police, le terme « fait part » n'est pas approprié et qu'il s'agit plus d'une notion de rappel, car il s'agit d'une procédure renouvelée annuellement. Le terme sera donc modifié sur le procès-verbal. Par ailleurs, il souligne que dans le paragraphe relatif à la refonte de la signalisation que la plupart des personnes interrogées ne souhaitent pas changement de panneaux. René Blanchet modère cette analyse en rappelant que ce souhait a été exprimé par certains d'entre eux.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

4 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	17 Impasse du Coteau	M et Mme Stéphane BOUSSARDON	235 000 € dont 10 000 € de mobilier	M. et Mme Frédéric GAUDIN	Lyon 5 ^e (Rhône)
Propriété bâtie	4 rue de l'Eglise	Consorts BASSARD	280 000 €	RIAS IMMOBILIER	Villefranche sur Saône (Rhône)
Garage	Impasse du Coteau	Consorts BASSARD	10 000 €	M. et Mme François PAGE	Pommiers (Rhône)

Propriété bâtie dans copropriété	235 Allée Turrin	Mme Geneviève ROUX	150 000 €	M. Julien CANIATO et Mme Pauline HUOT	Lyon 5è (Rhône) St Germain au Mont d'Or (Rhône)
----------------------------------	------------------	--------------------	-----------	---------------------------------------	--

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Arlette Proietti fait le point sur la rentrée scolaire qui a eu lieu ce matin et dont le déroulement a été satisfaisant :

- quasi maintien des effectifs : 109 enfants école maternelle (dont 44 petite section) et 198 élèves en élémentaire pour un total de 307 élèves.
- Fréquentation réduite de la cantine en ce premier jour d'école, mais croissances des inscriptions rendant difficile l'élaboration des plannings et de rotation des salles.
- En réponse à Jocelyne Crozet, Arlette Proietti informe que l'on compte cette année 16 enseignants (dont 5 nouveaux) pour 12 classes.

❖ **Modalités de gestion des « mercredis loisirs » (délibération n° 2015.046)**

M. Maire rappelle que par voie de délibération approuvée le 16 juin dernier, une convention avec le centre de loisirs d'Anse a été actée (délibération n° 2015.032). En effet, en raison de la mise en œuvre du décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les règles applicables aux accueils de loisirs périscolaires, ceux-ci sont distingués des accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires ou journée entière sans école) des accueils de loisirs périscolaires, pour lequel la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) n'est désormais plus compétente à la rentrée 2015-2016.

Dans la perspective de maintenir une offre de mode de grade pour les mercredis après-midis aux familles de Pommiers, il avait été décidé d'opter pour une contractualisation avec le centre de loisirs d'Anse.

Les « mercredis loisirs », sont accessibles aux enfants dès 3 ans à compter du 2 septembre 2015, aux enfants préalablement inscrits auprès de la mairie d'Anse (affichage des informations sur les portes des écoles et disponibilité des formulaires d'inscription sur la page Internet de la commune sur le site [www www.cc-beaujolais.com/pommiers](http://www.cc-beaujolais.com/pommiers), à charge pour les familles de retourner le dossier complet à la mairie d'Anse).

Concernant le transport et à l'accompagnement des enfants, une convention avec les communes d'Alix, d'Ambérieux, de Lachassagne et de Marcy, permet de mutualiser le transport et l'accompagnement des enfants, par la tournée commune d'un bus effectuant le circuit sur les 5 communes afin d'amener à Anse les enfants pour le déjeuner et les activités de loisirs l'après-midi. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants au centre de loisirs d'Anse de 17h à 18h.

Le coût du transport (par mercredi pour les 5 communes desservies) est de 65 € TTC. M. le Maire expose que Pommiers sera la commune majoritairement utilisatrice de ce service (les inscriptions de septembre 2015 font état d'une fréquentation de l'ordre de 80 % pour Pommiers), il est donc proposé que la commune de Pommiers assure la gestion du règlement de ce transport et la refacturation trimestrielle aux communes au prorata de la fréquentation des enfants de chaque commune.

Compte tenu de cette nouvelle charge, M. le Maire propose de facturer une participation forfaitaire aux familles sur un rythme trimestriel. Sur une base de fréquentation moyenne, sachant que les enfants peuvent s'inscrire aux « mercredis loisirs » et solliciter le transport de façon non hebdomadaire, un calcul forfaitaire peut être arrondi à 3.50 € par enfant et par mercredi.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les communes d'Alix, d'Ambérieux, de Lachassagne et de Marcy pour le transport et l'accompagnement des élèves aux « mercredis loisirs » organisés par la commune d'Anse pour l'année scolaire 2015/2016 ;
- DECIDE que la commune de Pommiers, majoritairement utilisatrice de ce service, portera le dispositif, comprenant le paiement de la prestation globale du transport au prestataire, la refacturation aux communes signataires de la convention au prorata de la fréquentation des enfants de chaque commune, sur la base d'une échéance trimestrielle ;
- APPROUVE le principe d'une participation financière des familles de Pommiers à ce dispositif par une contribution fixée à 3.50 € par enfant et par mercredi, facturée aux familles trimestriellement ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015 et suivants.

❖ **Temps d'activités périscolaires : année 2015-2016 (délibération n° 2015.047)**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil municipal a approuvé le 19 mai 2015 le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans et l'ensemble des dispositions pour le recrutement des animateurs des activités pour l'année scolaire 2015-2016, le 16 juin dernier.

Dans ce cadre, M. le Maire expose que la commission scolaire a émis le souhait de maintenir les modalités de participations financières des familles votées en 2014. Bien que la mise en œuvre de cette réforme induise au-delà des rémunérations des intervenants extérieurs, des coûts supplémentaires à la seule charge de la commune (augmentation du volume d'heures des agents municipaux affectés à l'école, entretien des locaux et cantine), M. le Maire propose de maintenir pour l'année 2015-2016 les modalités suivantes : participation financière de 20 € par enfant pour l'année scolaire sera demandée aux familles. Cette participation est dégressive pour le 2ème enfant (15 €) puis 10 € pour le 3ème enfant. Elle est payable à l'inscription et non remboursable si l'enfant quitte les activités en cours d'année ou en est exclu pour indiscipline ou manque d'assiduité.

Par ailleurs, M. le Maire passe la parole à Arlette Proietti, adjointe chargée des affaires scolaires qui donne lecture des adaptations proposées du règlement intérieur des activités périscolaires pour 2015-2016.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Règlement Intérieur spécifique à la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires 2015-2016, annexé à la présente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- DIT que les modalités de participation financières des familles aux activités périscolaires votées en 2014 sont maintenues pour l'année 2015-2016.

IV - TRAVAUX :

❖ **Bâtiments** : Jean-Claude Demay évoque le lancement de la consultation pour divers travaux de réhabilitation (multi-accueil : couverture-zinguerie, plâtrerie-peinture / marché couvert : plâtrerie-peinture, faux plafonds, rénovation du sol, électricité, pose de

soubassements contre parois / école élémentaire : plâtrerie-peinture / maison des associations : rénovation du sol). Le retour des offres est attendu pour le 21 septembre.

❖ **Voirie** : Patrick Gaudillière indique l'achèvement des travaux et du point à temps. La présence de gravillons sur plusieurs voies et/ou intersections est signalée comme étant dangereuse : croisement angle de la distillerie, Montée Tripette, bas chemin du Carry. La communauté de communes en charge de la compétence voirie a proposé dernièrement la possibilité de faire réaliser un passage de la balayeuse aspiratrice sur les zones traitées. Après échange sur le type d'intervention nécessaire et les zones à traiter, Patrick Gaudillière prendra contact avec la communauté de communes pour prévoir le passage d'un engin adapté.

Concernant la rue de la mairie, l'entreprise a effectué la reprise des enrobés définitifs (respect de la coupure entre les enrobés noirs et rouge comme antérieurement au chantier). Patrick Gaudillière signale que les granulats de teinte rouge apparaîtront au fur et à mesure de l'érosion de la couche de bitume.

René Blanchet note que lors du chantier, des dalles de béton sont restées en place, pour lesquelles il conviendrait de voir comment pourrait être recollée sur ces dalles.

La dalle cassée et remplacée par du béton à l'entrée du porche jouxtant la mairie reste à l'étude.

Le dossier de subvention de subvention au titre des amendes de police a été envoyé aux services départementaux.

❖ **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) (délibération n° 2015.048)**

M. Maire passe la parole à Jocelyne Crozet, conseillère chargée des problématiques de sécurité et d'accessibilité qui présente à l'assemblée un rappel des dispositions réglementaires :

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ou les installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Elle rappelle le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui constitue l'opportunité d'une stratégie de mise en accessibilité. Il consiste en une programmation budgétaire et suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité. L'élaboration d'un Ad'AP permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous commerces, bureaux...

L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 6 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Jocelyne Crozet repose également le cadre juridique (définition et catégories d'ERP) et soumet les propositions et dossiers à établir pour les ERP de Pommiers, comme suit :

Accessible au 31/12/2014 Attestation sur l'honneur	Accessible au 27/09/2015 Cerfa 15247*01	Pas accessible Cerfa 15246*01 puis Cerfa 13824*03 par établissement
Halle de sport	Salle des fêtes	Mairie
Maison des associations		Ecole primaire
Pôle enfance		Le « Petit Bourg »
Marché couvert		
La Poste		
Eglise		

Jocelyne Crozet fait part des propositions pour les ERP non accessibles :

- Mairie : la non-conformité porte sur 2 points principaux :
Seuil de la porte d'entrée ;
Accès à la salle du Conseil : possibilité de délocaliser le Conseil municipal dans la salle des mariages qui est accessible.
- Ecole primaire : le concours d'architecte est désormais terminé. Phase de consultation en cours.
- Le « Petit Bourg » : non accessibilité des sanitaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire déposer l'ensemble des dossiers dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant la date butoir pour chaque bâtiment cité dans le tableau et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015 et suivants.

❖ **Projet de requalification de l'école primaire – Attribution du marché maîtrise d'œuvre (délibération n° 2015.049)**

M. le Maire précise que lors du Conseil municipal du 21 juillet (délibération n° 2015.043), l'assemblée a décidé de suivre l'avis du jury de concours en décidant de retenir l'offre du cabinet COMPOSITE ARCHITECTES.

L'analyse comparative des honoraires d'architectes réalisée par M. le Maire démontre qu'au regard du montant de travaux proposés par chaque équipe, le maître d'œuvre retenu présente un coût élevé en valeur absolue, mais s'avère intermédiaire ramené au rapport honoraires / montant de l'enveloppe de travaux proposée par chaque équipe :

MAITRE D'ŒUVRE	HONORAIRES € HT	ENVELOPPE DE TRAVAUX	%
COMPOSITES ARCHITECTES	227 829.90 €	1 868 000 €	12.20
Y ARCHITECTES	172 500.00 €	1 495 108 €	11.53
PARIS ET ASSOCIES	234 150.00 €	1 499 773 €	15.61

Une première rencontre avec la maîtrise d'ouvrage a été fixée au 16 septembre à 14h30. Une négociation des honoraires pourra être étudiée lors de cette entrevue, toujours dans l'objectif principal de maîtriser les coûts de cette opération.

M. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE mandat à M. le Maire pour entreprendre toute négociation des honoraires proposés par COMPOSITE ARCHITECTES ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché dont l'acte d'engagement et les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire précise que les 2 candidats évincés ont droit à une indemnité prévue dans le cadre du règlement du concours, fixée à 15 000 € maximum sans précision sur le HT et le TTC. Une contestation du montant a été adressée par l'un des candidats et devra faire l'objet d'un arbitrage lors de la commission réunie le 16 septembre prochain qui statuera sur cette demande. Dans l'intervalle, l'indemnité a été mandatée à chacun des 2 candidats à hauteur de 15 000 € TTC.

❖ **Projet de requalification de l'école primaire – choix du cabinet pour la mission de contrôle technique (délibération n° 2015.050)**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15 juin dernier, à l'issue duquel 5 bureaux de contrôles ont adressé une offre dans les délais impartis. Pour rappel, les éléments de mission précisés par René Blanchet sont :

- Mission L, portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables ;
- Mission PS relative à la sécurité des personnes en cas de séisme ;
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées ;
- Mission LE relative à la solidité des existants ;
- Mission LP portant sur la solidité des ouvrages indissociables et dissociables ;
- Mission SEI : Sécurité des personnes dans les établissements recevant du public.

Les membres de la commission ont relevé un net écart entre les temps d'intervention variant de 20 à 52 jours générant une forte variation de coût de prestations. M. le Maire a procédé à une analyse comparative (temps/coûts) s'appuyant sur le temps prévisionnel par typologie de qualifications et par éléments de décomposition du prix, sur chaque phase de mission :

- Document de conception ;
- Document d'exécution ;
- Réalisation des travaux ;
- Rapport final avant réception ;
- Période de garantie de parfait achèvement.

L'analyse des critères aboutit à un classement plaçant en tête le candidat « BTP Consultant » proposant une mission de 37 jours pour un montant de 14 430 € HT de rémunération (prestataire présentant un prix de journée modéré). M. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition du bureau de contrôle de « BTP Consultant » pour un montant de 14 430 € HT ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché dont l'acte d'engagement et les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

V - URBANISME :

René Blanchet évoque les dossiers arrivés au cours de la période estivale : refus d'un permis d'aménager aux Bonnetières (instruction par la communauté de communes) et situation de refus pour le permis de construire à la Grange Huguet, également instruit par la communauté de communes. A suivre.

Pour réponse à une interrogation de plusieurs conseillers, toutes les demandes d'autorisations du droit du sol ne font pas l'objet d'une instruction délocalisée auprès de l'instructeur recruté par la communauté de communes. René Blanchet expose que ces transmissions sont examinées au cas par cas, en fonction de la charge de travail de l'agent municipal et de la complexité des dossiers.

La commission sera appelée à étudier un dossier de permis construire déposé par M. Sandjian.

René Blanchet déplore une instruction chronophage des certificats d'urbanisme d'information, néanmoins réglementaire et émet le souhait que ce type de démarche puisse être dématérialisé afin de limiter la gestion « papier ».

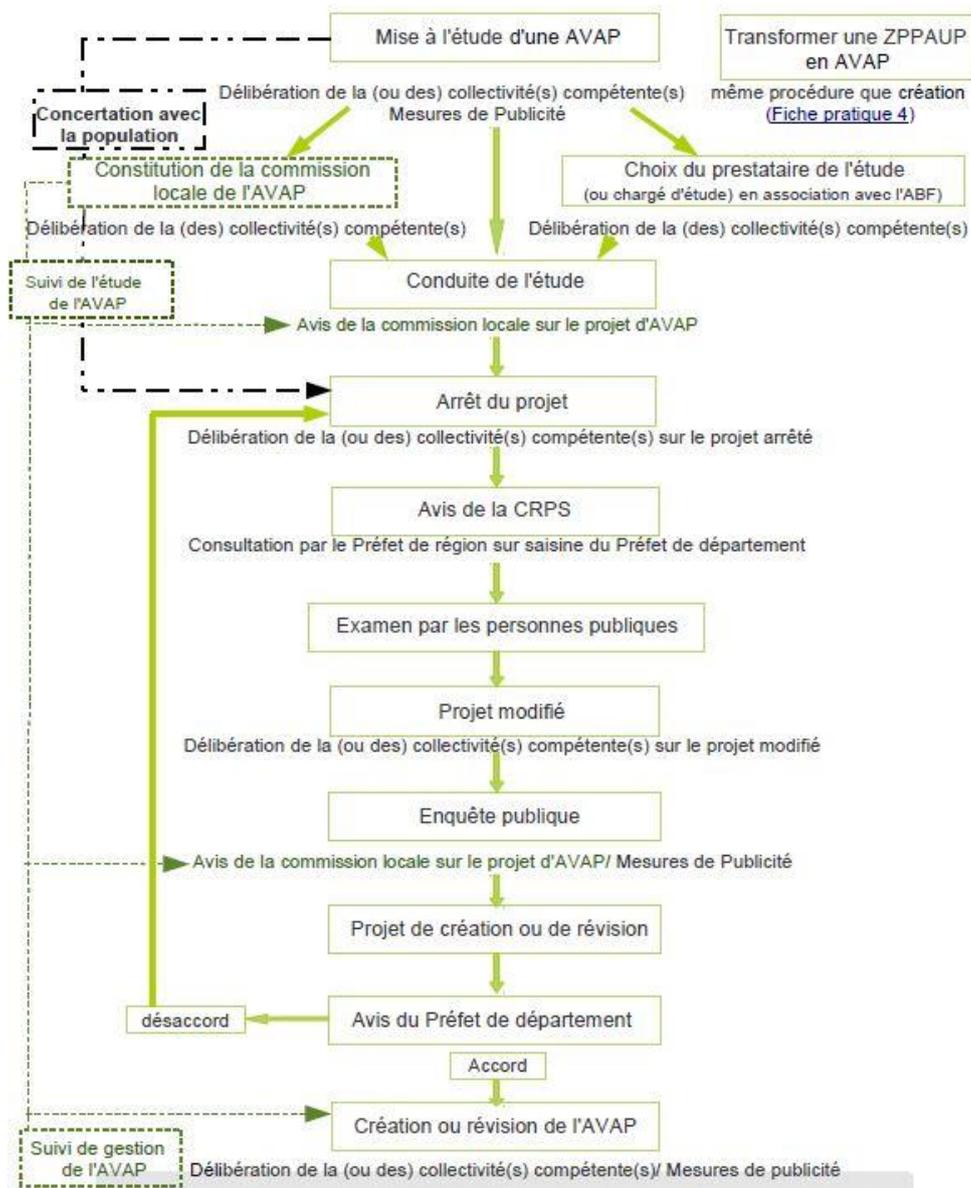
La construction de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) par OVE n'a pas débuté à ce jour malgré l'obtention du permis de construire et la purge des recours des tiers.

René Blanchet informe de l'organisation de la visite de l'appartement témoin du lotissement HBVS le 9 septembre à 10 h.

Le dossier d'AVAP suit son cours avec sa présentation lors de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 22 septembre prochain. Il conviendra de réfléchir au sujet de l'organisation de la réunion d'examen conjoint voici un rappel de la procédure actuellement en cours :

Procédure de création ou de révision

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine



VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

▪ **Communication** : Marie-France Pellegrin indique que la commission communication s'est réunie en août afin de poursuivre sa réflexion sur l'élaboration du site internet communal et notamment sur la maquette, dont le caractère sera assez novateur.

Afin d'alimenter le contenu du futur site, la commission rappelle qu'elle sera appelée à rencontrer les élus de chaque commission afin de prévoir les modalités d'alimentation des rubriques et leur contenu dont les éléments seront attendus pour le 15 septembre prochain en vue d'une mise en ligne, la plus aboutie dans la forme et le fonds, courant octobre.

La commission se réunira la deuxième semaine de septembre pour avancer sur la construction du site et le prochain « Pommiers Infos », dont la sortie devrait avoir lieu le 11 septembre.

Marie-France Pellegrin rappelle que l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le samedi 5 septembre à 11h30, avec une invitation à 61 foyers.

▪ **Scolaire** : Arlette Proietti expose que les activités des intervenants des Temps d'Activités Périscolaires démarreront le lundi 14 septembre 2015 et donne la liste des activités proposées pendant le temps méridien, pour les cycles suivants, en élémentaire :

Cycle 1 : 14/09/2015 au 06/11/2015

Cycle 2 : 09/11/2015 au 18/12/2015

Cycle 3 : 04/01/2016 au 04/03/2016

Cycle 4 : 07/03/2015 au 06/05/2016

Cycle 5 : 09/05/2016 au 24/06/2016

Théâtre et Italien

Cycle 1 : 14/09/2015 au 11/12/2015

Cycle 2 : 14/12/2015 au 25/03/2016

Cycle 3 : 29/03/2016 au 24/06/2016

ECOLE ELEMENTAIRE

Lundi

- MASSAGE (effectué par les enfants) (1er et 2e cycle) - Relaxation, Massage ludique ou à thème, Jeux autour du toucher
- BOULES LYONNAISES (1er, 4e et 5e cycle) - Initiation
- DANSE – Initiation, Coordination et synchronisation de mouvements, apprentissage de chorégraphies simples
- THEATRE - Exercices d'improvisation (concentration, voix, gestuelle, déplacements), Découverte et travail du texte, Jeu, travail des acteurs

Mardi

- ITALIEN - Initiation
- ORIGAMI - Initiation
- ART PLASTIQUE (2e, 3e et 4e cycle) - Découverte des arts plastiques, Développement de la créativité

Jedi

- MUSIQUE - Jeux musicaux, Ecoute d'instruments peu connus (vibraphone, scie musicale, etc.) et reproduction de son, Découverte d'instruments de musique (djembé, darbouka, claves, etc), Découverte des rythmes et musiques du monde
- VOLLEY – Initiation, Jeux de ballons divers

Vendredi

- DECOUVERTE DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Actions liées au développement durable (recyclage, économie d'énergie etc...), Atelier botanique
- GYMNASTIQUE
- ATELIER CREATIF - Peinture, collage, bricolage : en lien avec les manifestations du village, atelier à thème avec création de produits manuels (Exemples de thèmes: Halloween, Saveurs d'automne, Noël, Conscrits, Carnaval, Printemps, Rosé nuit d'été ...)

ECOLE MATERNELLE - Grande section uniquement

Cycle 1 : 14/09/2015 au 20/11/2015

Cycle 2 : 23/11/2015 au 05/02/2016

Cycle 3 : 22/02/2016 au 29/04/2016

Cycle 4 : 02/05/2016 au 24/06/2016

Lundi

- CONTES - Lecture de contes et d'histoires, Dessin d'illustrations, activités manuelles liées aux histoires

Mardi

- DANSE – Initiation, Coordination et synchronisation de mouvements, apprentissage de chorégraphies simples

Jedi

- ATELIER CREATIF - Peinture, collage, bricolage : en lien avec les manifestations du village, atelier à thème avec création de produits manuels (Exemples de thèmes: Halloween, Saveurs d'automne, Noël, Conscrits, Carnaval, Printemps, Rosé nuit d'été ...)

Vendredi

- EVEIL MUSICAL : Interprétation de chansons à la guitare (chant, danse), Jeux musicaux, Découverte d'instruments de musique (guitare, ukulélé, percussions, etc...), Découverte des rythmes et musiques du monde

Cf. délibération « Temps d'activités périscolaires : année 2015-2016 (délibération n° 2015.047) »

Arlette Proietti rappelle qu'au moins 2 activités à thème seront proposées chaque jour aux enfants de l'école élémentaire et 1 activité sera proposée aux enfants de grande section de l'école maternelle. La mairie poursuit son engagement à faire bénéficier, les enfants de l'école élémentaire inscrits à la cantine tous les jours, d'au moins 2 activités au cours de l'année scolaire. Ainsi, s'ils ne sont pas retenus au premier cycle, ils le seront lors des cycles suivants, sachant qu'au cours de l'année scolaire, nous comptons 5 cycles en élémentaire (mais 3 cycles pour le théâtre et l'italien, à la demande des intervenants). Les élèves de maternelle effectueront 4 activités sur 4 cycles.

Ces activités feront l'objet d'une inscription préalable obligatoire et être rendues à l'école impérativement le lundi 7 septembre. Pour que l'inscription de l'enfant soit validée, il faudra obligatoirement avoir pris connaissance du Règlement Intérieur, signé et rendu le Bulletin d'adhésion ainsi qu'avoir effectué le règlement de l'adhésion.

Les enfants s'inscriront pour les activités auxquelles ils souhaitent participer au cours de l'année et la commission scolaire définira les premiers groupes en fonction des tranches d'âges des enfants afin d'avoir des groupes homogènes, à la demande des intervenants. La composition définitive des groupes du 1^{er} cycle sera affichée à l'école le jeudi 10 septembre.

En parallèle des groupes d'activités proposés à l'école élémentaire, les autres enfants seront sous la surveillance du personnel communal et pourront bénéficier soit d'un temps calme dans une salle aménagée à cet effet (lecture, repos, coloriage, DVD etc...), soit d'activités libres dans la cour ou sous le préau.

L'initiation au cours d'italien revêt pour la collectivité un intérêt particulier au regard du jumelage de notre commune avec Toirano.

Arlette Proietti clôt son intervention en indiquant que la commission recherche à optimiser la gestion et l'organisation des activités en mobilisant des compétences extérieures à la commission, avec le soutien d'Alain Reynier et l'utilisation du portail « base élèves » de l'inspection de l'éducation nationale de Villefranche.

- **Sécurité** : Jean-Michel Coquard et Jocelyne Crozet ont rencontré le 23 juillet dernier M. Rage, Directeur du centre de loisirs de Villefranche. Ils ont échangé sur les problèmes de sécurité engendrés par le stationnement et la circulation des véhicules le long de la route le soir des soirées « porte ouverte » à destination des parents (auxquelles sont également invitées tout le quartier), organisées les 3^{èmes} jeudi des ouvertures en juillet et en août (chute de fréquentation de 50 %).

Le contexte oblige à étudier la situation différemment en raison de l'accroissement du nombre d'habitants, de la croissance du trafic sur le chemin St Jean entre le carrefour de la Halte et la RD 656 et du fait que beaucoup de parents accompagnent leurs enfants en voiture au centre au détriment des bus.

Le stationnement sur les terrains situés en contrebas du centre n'est pas envisageable compte tenu de l'état et du chemin et du pré et du manque d'éclairage. Une problématique de stationnement type « dépose minute » a été soulevée et devra faire l'objet d'une étude avec la CAVBS ou la mairie de Villefranche car si les problèmes se posent lors des manifestations estivales, ils sont également soulevés lors de chaque période d'ouverture du centre.

Plusieurs pistes de solution sont apportées : « dépose-minute », réduction de la vitesse sur cette voie en période d'ouverture du centre, interdiction de stationnement mais difficulté d'assurer le respect de cette réglementation temporaire, sensibilisation par un panneau d'information (attention enfants !). Ces pistes restent à évaluer. Une communication pourra être faite par M. Rage en amont des ouvertures du centre.

René Blanchet signale la réception d'un courrier cosigné par 6 familles du Chemin de Bethléem attirant l'attention sur les problèmes de sécurité routière de votre quartier et la vitesse excessive des véhicules. Plusieurs suggestions ont été formulées notamment en ce qui concerne la signalisation et sa visibilité (panneaux trop bas) et l'éclairage. La pose d'un ralentisseur ne semble pas pertinente mais d'autres solutions type écluse ou chicane pourraient être privilégiées par l'aménagement de places de stationnements en alternatif. De même, une sensibilisation des usagers de la route pourrait être effectuée.

M. le Maire relève que ces problématiques d'incivisme au volant sont en expansion, chacun se plaignant de la vitesse excessive devant chez lui, mais oublie vite les bons principes lorsqu'il circule à cent mètres de là au volant de son propre véhicule...

Concernant l'expérimentation des stationnements devant l'école maternelle, après échanges et débat, il est convenu de privilégier le stationnement des enseignants et du personnel sur les stationnements en épi afin de limiter la dangerosité pour les enfants des manœuvres des véhicules sur ces emplacements. M. le Maire rappelle également qu'il est prévu de réaliser le cheminement piéton entre la rue de la mairie et le chemin du champ du bois.

❖ *Rapport des structures intercommunales :*

M. le Maire relève un certain calme inhérent aux vacances, dans les actions conduites à l'échelle intercommunale, mais interpelle l'assemblée sur les changements induits par l'adoption de la loi NOTRE promulguée le 7 août 2015 publiée au du 8 août 2015.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions en matière de développement économique et d'aménagement durable du territoire.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, les Préfets se réactivent sur les intercommunalités existantes et leurs périmètres respectifs. Un nouveau schéma de coopération intercommunal sera proposé. M. le Maire est invité à participer à une réunion en Préfecture à ce sujet.

M. le Maire indique le rattachement de toutes les communes de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées à la Trésorerie de Chazay d'Azergues, en raison d'une réorganisation planifiée par le Directeur des services fiscaux de Rhône-Alpes lequel souhaite rattacher une Trésorerie par intercommunalité. Le changement de comptable sera effectif au 1^{er} janvier 2016.

VII - QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe les élus de la mise à disposition d'un service d'équarrissage qui vient récupérer les animaux sur la commune.

Concernant la réorganisation de l'amplitude horaire des services de la Poste, évoquée le 16 juin au Conseil, M. le Maire fait part de la proposition du Directeur d'établissement qui s'articule sur une réduction d'amplitude horaire à 21 heures par semaine, en ouvrant au public du lundi au samedi de 8h30 à 12 h, à partir 2 novembre prochain. La réception du public par un conseiller bancaire sera réalisée 2 matinées par semaine (comme habituellement), le Directeur s'engageant à ne pas fermer de façon intempestive en cas d'absence, l'adaptation des horaires estivaux restant d'actualité.

Les élus déplorent le fait d'être contraints d'accepter cette proposition laquelle ne satisfait pas les exigences demandées par la commune afin de répondre aux besoins des usagers de ce service. A défaut de solution meilleure, l'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition et restera vigilante sur les évolutions à venir.

❖ *Reprise de candélabres et d'armoire de commande sur voirie Allée du Cep (délibération n° 2015.051)*

M. le Maire transmet la parole à Patrick Gaudillière qui fait part de la nécessité de reprendre deux candélabres et d'une armoire de commande raccordés au réseau d'éclairage public situé Allée du Cep.

Patrick Gaudillière a fait le point sur cette opération avec le SYDER qui procédera au raccordement effectif de cet équipement.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser la reprise de deux candélabres et d'une armoire de commande raccordés au réseau d'éclairage public situé Allée du Cep ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Dans la continuité du précédent Conseil, M. le Maire rappelle l'organisation d'une journée nationale d'action « Le 19 septembre, faisons cause commune ! » à l'initiative de l'association des Maires de France pour réagir sur la baisse des dotations. M. le Maire souhaite que la commune de Pommiers s'associe à cette initiative prévue le samedi 19 septembre 2015 afin d'attirer l'attention de chacun sur la baisse des dotations mais aussi au regard des transferts de charges qui sont opérés en direction des communes et intercommunalités.

Pour information, la réduction de la part des dotations par rapport à la fiscalité est très importante, des chiffres seront mis à disposition du public à cette occasion. Le poids des communes dans le déficit global de la France est estimé à 4 %.

La mairie sera ouverte au public comme à l'accoutumée, mais une porte ouverte sera proposée le **samedi 19 septembre**, de 10 h à 12 h, avec les élus pour expliquer et démontrer l'utilité des services publics à l'échelle communale et l'importance de capitaliser le service offert au public. Ce moment d'échange se conclura par un moment de convivialité dans la cour de la mairie.

M. le Maire rappelle que dans le contexte actuel, de fortes pressions sont exercées sur les communes, les syndicats et les intercommunalités afin d'opérer des regroupements à une échelle encore supérieure.

La question du regroupement de communes sur la base du volontariat pourra faire l'objet d'un débat ultérieur en Conseil municipal.

Des relais dédiés à cette action sont disponibles sur le site www.jaimemacommune.com et concernant « L'appel du 19 septembre pour les communes de France » sur le site www.change.org.

Concernant le marché du samedi matin, René Blanchet informe que notre primeur a décidé de se retirer du marché de Pommiers, sans information préalable. La commune recherche activement un primeur et reçoit actuellement des offres pour assurer à nouveau la présence d'un primeur au marché. Il est à espérer que cette défection hâtive n'aura pas d'incidence sur l'organisation de la fête de la gastronomie prévue le 26 septembre matin.

TOUR DE TABLE :

Patrick Gaudillière indique avoir lancé une étude auprès du SYDER pour l'adaptation de l'éclairage du centre commercial de Trézette. Jocelyne Crozet fait part de réactions de riverains qui déplorent l'affichage tardif des comptes rendus des Conseils municipaux sur les panneaux d'affichage municipaux (hors mairie). Elle signale également des candélabres écaillés devant l'école maternelle et adresse des félicitations pour l'exécution de la dernière campagne de fauchage.

Fabienne Pegaz adresse ses remerciements au nom des jeunes de la classe en 6 pour l'organisation de la manifestation du 28 août, qui a été une très belle réussite avec 254 entrées et 1 500 € de bénéfice.

Agnès Fuxa signale des nuisances sonores cet été au city stade et suggère que l'heure de fermeture de cet équipement soit fixée à 22 h en été, 20 h lui paraissant trop tôt en cette période. Les élus qui ont travaillé sur ce dossier rappellent les engagements pris auprès des riverains quant à l'heure de fermeture déterminée à 20 h. M. le Maire indique avoir réceptionné 2 plaintes au cours de l'été. En cas de nuisance, il est rappelé que la gendarmerie doit être alertée. M. le Maire note que bien que les arrêtés soient pris, il faut pouvoir les faire respecter, ce qui s'avère parfois difficile.

Monique Mathieu se fait porte-parole de Louis LAUS, Président de l'association Pomérium qui assurera l'animation des journées du patrimoine du 21 septembre. Monique Mathieu signale une exposition de photos anciennes du bourg (déjà présentée) mais agrémentée de nouvelles photos qui feront revivre cette belle exposition dans la salle des mariages le vendredi 18 octobre.

Arlette Proietti informe de la date du repas des élus et de leurs conjoints qui aura lieu le 9 octobre (heure et lieu fixés prochainement).

Dominique Schmitt a effectué le tour piéton de la commune sur la base de la signalisation existante et signale un manque important de panneaux et de balisage.

René Blanchet souligne que le service « espaces verts - voirie » a accueilli 2 emplois d'été, l'un d'entre eux étant arrivé tardivement en raison d'un accident (Aymeric Jamet : présence de 15 jours) et Lucile Baltazard venue en août renforcer l'équipe et prêter son concours à diverses tâches en mairie en complément.

René Blanchet signale que la pyrale du buis, bien que mise en berne par la chaleur des dernières semaines, reste toujours d'actualité. Quant à l'ambrosie actuellement en fleurs, des précautions sont à prendre car le pollen est allergène. Il convient de signaler à la mairie ou sur l'application suivante, la présence de ces plants (attention à vérifier qu'il s'agit bien d'ambrosie) : <http://www.signalement-ambrosie.fr/> (onglet signalement) et une application téléchargeable « signalement ambrosie » sur des plateformes mobiles (app store / Android).

Marc Neyra souhaiterait que soit évoquée la notion et le rôle de conseillers de quartier et que soient explicitées ces fonctions, qui sont plus ou moins assurées implicitement. Il lui paraîtrait intéressant d'échanger avec d'autres communes sur la mise en œuvre de cette fonction.

M. le Maire lui répond que ce rôle relève d'une mission de correspondants de quartier qui permet à chacun de faire remonter problèmes et doléances des riverains. La question des réunions de quartier est posée, elle doit s'articuler avec une réflexion à construire par les élus.

Marc Neyra signale une panne d'éclairage public à proximité de son domicile mais souhaite vivement que la commune travaille sur un volet dédié à la pollution lumineuse.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de levée de restrictions d'eau (usage restreint pour les jardins potagers) sauf utilisation de réserves privées d'eau pluviales, citernes.....

M. le Maire fait part des remerciements du comité de fleurissement qui a fortement apprécié les moyens mis à sa disposition (nouvelle organisation, camion mis à disposition).

En ce début de vendanges, les participants au conseil ont pu déguster du vin nouveau apporté par Jean-Michel Coquard à l'issue de cette séance. Les élus remercient chaleureusement Jean-Michel Coquard de cette intention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	